

Mairie de



33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 23 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 23 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.
Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CHAMPION, Melle CRAMAIL, M. FERRET, Mme LEGER, M. MACAUD, Mme METRAS, M. MEMON et Mme THIERY. Excusé : M. GUILLOTON
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Carole THIERY .

Délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve, (12 votants), les comptes administratifs présentant pour la commune un excédent global de 88672.24 €, pour le local commercial un excédent global de 8349,97 € et pour le lotissement « La Vincent » un excédent global de 283308,47 €
- approuve les comptes de gestion 2008 du receveur, identiques aux comptes administratifs
- décide d'affecter les résultats comme suit : pour la commune en excédent de fonctionnement reporté 51 765,96€, pour le local commercial en excédent de fonctionnement reporté 8 349,97 € et 397,39 € à l'investissement au compte 1068 et pour le lotissement en excédent de fonctionnement reporté 856 410,00 €
- Fixe les taux comme l'an dernier, à savoir : taxe d'habitation 13,98 %, foncier bâti 19,40 % et foncier non bâti 57,98 %
- adopte le budget primitif de l'exercice 2009 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 406 812,96 euros et en section d'investissement à 162 678,77 euros
- adopte le budget du local commercial de l'exercice 2009 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 11 969,97 euros et en section d'investissement à 7 397,39 euros
- adopte le budget du lotissement "la Vincent" de l'exercice 2009 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 1.973.691,53 euros et en section d'investissement à 1.406.203,06 euros.
- autorise le maire à demander à la Communauté de Communes des fonds de concours d'un montant de 1120 € pour les travaux de voirie rue du Stade et rue de l'Eglise d'un montant hors taxes 34 158,90 euros H.T.

Questions diverses

Mur du jardin : devis de 6262,32 € TTC

Tableau d'affichage supplémentaire à l'école

Tableau d'affichage supplémentaire à la mairie

Préparation pour le 14 juillet : réunion de la commission mardi 14 avril à 20 h 30

Demande de subvention de la prévention routière refusée

Demande de subvention du collège M. Calmel refusée

Commission fleurissement : le conseil municipal décide l'acquisition d'un aménagement d'entrées de village.

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 28 mars 2009

Le Maire, Patrick BLANCHARD